



Les Commissaires aux Comptes Associés
Société d'expertise Comptable
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie.
Tél +216 71 963 900 // Fax +216 71 861 789



CABINET ZAHAF & ASSOCIÉS
Société d'expertise Comptable
Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Rue Lac Toba, Immeuble Bougassas
1053 Tunis
Téléphone : 71 962 514 Fax : 71 962 595

Tunis, le 31 août 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD SA »
Zone industrielle de Ben Arous
2013 BEN AROUS

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2016

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD SA » comprenant le bilan établi au 30 juin 2016, l'état de résultat ainsi que l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs de 36.823.929 dinars y compris le bénéfice de la période s'élevant à 507.035 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel responsable de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD SA » arrêtée au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers B.11 qui précise que la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

***Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F***

Cabinet ZAHAF & Associés

Ahmed BELAIFA

Mahmoud ZAHAF